



Réponse à la consultation relative à l'avant-projet de loi d'adhésion et d'application de l'accord intercantonal sur les marchés publics AIMP₂₀₁₉

Nom de l'entité : Fédération des Entreprises Romandes

Personne de contact : Nathalie Bloch, Directrice DAP

Coordonnées : Rue de Saint-Jean 98 – Case postale – 1211 Genève 3 / nathalie.bloch@fer-ge.ch

Merci de ne pas modifier le format du document (WORD)
Inscrire les réponses dans les champs prévus à cet effet
Préférer des réponses brèves

N° article AVPL	Prise de position	Brève justification	Amendement proposé
Art. 1 - Objet	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 2 - Adhésion à l'accord	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Art. 3 - Exceptions	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 4 – Respect des dispositions relatives au droit du travail	<input type="checkbox"/> D'accord <input checked="" type="checkbox"/> Pas d'accord	<p>Au terme de la LMI l'équivalence est attestée tant qu'il n'y a pas de véritable dumping. La LECCT permet l'extension des Conventions collectives de travail en cas de sous-enchère abusive et répétée (donc en présence de dumping).</p> <p>Aussi, si une CCT est étendue ou si un contrat type de travail (CTT) avec salaires minimaux impératifs est en vigueur, l'obligation de respecter les dispositions relatives aux conditions de travail et de protection des travailleurs du lieu d'exécution de la prestation doit être la règle sans exception tant pour les entreprises étrangères que pour les entreprises suisses ayant leur siège ou leur filiale dans un autre canton que celui du lieu d'exécution.</p> <p>Par ailleurs, pour les secteurs qui fournissent des prestations intellectuelles (les architectes ou ingénieurs par exemple), celles-ci sont en général réalisées depuis les bureaux des entreprises. Ainsi, le lieu d'exécution de la prestation peut se trouver dans un autre canton ou dans un Etat étranger. Les mandataires locaux, soumis au respect de conventions collectives de travail, font alors face à une distorsion de concurrence au niveau des prix.</p> <p>Une distinction entre les marchés de services et les marchés de travaux permettraient de tenir compte de la spécificité susmentionnée et de faire appliquer, pour l'entier de la prestation, les conditions de travail en vigueur au lieu d'exécution final de la prestation.</p>	<p>Supprimer la deuxième partie de la phrase de l'al. 2.</p> <p>Supprimer l'alinéa 3. Remplacer CSMR par commission tripartite de surveillance des marchés publics.</p>

		<p>Ceci étant, et pour le surplus, nous doutons que le CSME puisse efficacement établir des critères d'équivalence. En effet, d'expérience, nous pouvons affirmer que chaque cas est particulier. Conclure à l'équivalence ou non entre des conditions minimales de travail et de salaire entre différents lieux (cantons) nécessite des analyses de cas en cas. Le CSME ne peut manifestement pas procéder à ce travail. Ce travail pourrait être le fait d'un organe tripartite qui pourrait être insitué, à l'instar de l'actuelle commission consultative instituée par le règlement sur la passation des marchés publics.</p>	
Art. 5 – Développement durable et respect des dispositions relatives au droit de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input checked="" type="checkbox"/> Pas d'accord	<p>Le critère du développement durable doit être en lien avec la prestation proposée et non pas avec la vie interne de l'entreprise. Il faut apprécier la prestation proposée, pas l'entreprise.</p>	<p>Ajouter « relatif à la prestation » à la fin de l'alinéa 2. Rajouter « Dans le cadre de l'exécution de leur prestation » en début d'alinéa 3.</p>
Art. 6 – Contrôle des dispositions relatives au droit du travail et au droit de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
Art. 7 – Procédure sur invitation	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
Art. 8 – Attestations et moyens de preuves	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>

Art. 9 – Sous-traitance	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 10 – Main d'œuvre temporaire	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 11 – Exclusion de la procédure et révocation de l'adjudication pour non-respect des dispositions relatives au droit du travail	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 12 – Réduction des délais pour les marchés non soumis aux accords internationaux	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input checked="" type="checkbox"/> Pas d'accord	A des fins de sécurité du droit, la notion d' « urgence dûment établie » devrait être définie plus clairement.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 13 – Autorité de recours	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 14 – Objets du recours	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 15 – Délai de recours	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Art. 16 – Centre de compétences	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 17 – Commission consultative	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 18 – Autorité cantonale de surveillance	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input checked="" type="checkbox"/> Pas d'accord	<p>Nous regrettons la composition exclusivement étatique de cette autorité.</p> <p>Une instance tripartite, la commission pour la surveillance des marchés publics (CSMP), existe actuellement en sus de la commission consultative instituée par le règlement sur la passation des marchés publics. La CSMP devrait être maintenue s'agissant des soumissionnaires qui ne respectent pas les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail.</p>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 19 – Disposition transitoire	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 20 – Dispositions d'exécution	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Art. 21- Clause abrogatoire	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

	<input type="checkbox"/> Pas d'accord		
Art. 22 – Entrée en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/> D'accord <input type="checkbox"/> Pas d'accord	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Autres remarques :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

A retourner à l'adresse suivante : ocba.daf-juridique@etat.ge.ch au plus tard **le 17 juin 2024**